

J'espère que les paroles du premier ministre de cette grande province traduisent les sentiments de la généralité de ses habitants, car ce qu'il a dit en cette circonstance augure bien pour l'avenir de ces provinces qui sont moins bien situées au point de vue géographique.

M. Victor Quelch (Acadia): J'ai écouté attentivement, cet après-midi, le discours du ministre du Commerce (M. Howe). Ce discours constitue à mon avis un puissant argument en faveur d'un régime général de réglementation des prix.

Pendant qu'il parlait, j'ai pris de rapides notes. "Notre économie fonctionne à plein rendement... notre commerce extérieur est soumis à certains facteurs restrictifs en ce qui regarde les approvisionnements, par exemple... nous n'avons pas encore senti pleinement les effets du programme de défense... ce programme bouleversera notre mode de vie... certaines raretés se feront sentir, etc." Tout cela décèle une inflation croissante.

Il a déclaré qu'il n'est pas question pour le moment d'établir une réglementation générale des prix et des salaires mais qu'elle s'imposerait peut-être plus tard. Il ne rejette pas cette possibilité. Il affirme sans ambages que le régime de réglementation généralisée de la dernière guerre doit son succès à une application soudaine. Je n'ai pas pu m'empêcher de songer que, si j'étais dans les affaires, sans posséder des principes plus stricts que ceux de la majorité, j'aurais dit, après avoir entendu le discours du ministre: "Eh bien, messieurs, voilà le programme! Le mieux pour nous, c'est de faire comme les autres et de majorer nos prix car autrement nous serons pris au dépourvu". Si l'on en juge par la situation actuelle au Canada, beaucoup d'hommes d'affaires se font cette réflexion et se hâteront plus que jamais de prendre des mesures en ce sens quand ils auront lu le discours prononcé par le ministre du Commerce.

La Chambre est saisie de l'amendement suivant, proposé par la C.C.F.:

Que les mots suivants soient ajoutés à la proposition d'amendement, immédiatement après les mots "hausse rapide du coût de la vie", à la dernière ligne de ladite proposition:

telles que la réimposition immédiate des régies et, au besoin, le versement de subventions, de manière à protéger le niveau de santé et de vie de la population canadienne.

C'est un sous-amendement; autrement, je proposerais d'ajouter les mots "et des salaires" après le mot "prix". Quoi qu'il en soit, cela n'est pas réellement nécessaire. C'est tout comme si ces mots y étaient inclus car aucun homme sensé ne peut prétendre un seul instant qu'il est possible d'établir une régie générale des prix sans régir en même temps le coût de revient qui est à la base des prix.

La C.C.F. s'en rend parfaitement compte. Nous devons donc en déduire que cela est sous-entendu dans l'amendement. Qu'il soit bien compris qu'en appuyant le sous-amendement, nous le faisons à condition expresse qu'un programme général de réglementation des prix devra inclure la régie de tous les frais qui entrent dans la structure des prix, y compris les salaires.

En faisant mention des régies, alors qu'il prenait part au présent débat, le premier ministre (M. St-Laurent), comme en fait foi la page 32 du *hansard*, a dit ceci:

Dans un pays comme le nôtre, il ne peut être question d'application contre l'avis de la majorité de la population quant à ce qui est bien ou mal.

Personne, à coup sûr, n'osera prétendre qu'aujourd'hui la majorité de la population n'appuierait pas un programme de réglementation générale des prix. Personne n'oserait prétendre, par exemple, que la classe ouvrière s'y opposerait, car elle s'est prononcée énergiquement en faveur de la régie générale des prix. Je doute fort qu'on puisse affirmer que les consommateurs s'y opposeraient. Qu'on s'adresse aux gens dans la rue pour leur demander s'ils sont en faveur de la régie des prix et neuf sur dix répondront par l'affirmative.

Je ne crois pas, en ma qualité de cultivateur, que les cultivateurs s'opposent à l'institution de la régie des prix. Pendant le discours du chef de la C.C.F., le député de Mackenzie (M. Ferrie) a dit que les cultivateurs s'y opposaient. Non, les cultivateurs ne s'opposent pas à la régie des prix pourvu qu'elle soit juste. C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée le mois dernier par la Fédération canadienne de l'agriculture, en séance à Calgary. Voici, en partie, le compte rendu que donne de ce congrès le *Manitoba Co-Operator* dans son numéro du 1^{er} février 1951:

Les producteurs, inquiets de l'inflation et des régies, ont appuyé à l'unanimité une résolution exposant que si les mesures que le gouvernement canadien entend prendre contre l'inflation comprennent la régie des prix, cette régie ne devrait pas frapper d'abord les denrées alimentaires. Elle devrait être appliquée en même temps que la régie des salaires et celle des bénéfices industriels; toute régie visant les produits alimentaires devrait être appliquée en fonction du prix de revient.

Telle est, je crois, l'attitude générale de tous les cultivateurs. Ils veulent qu'on applique la régie à tous les produits. Ils consentent à une régie des prix des produits agricoles pourvu qu'on maintienne ces prix au niveau des prix en général.

Il y a actuellement des gens au pays, et certains députés de la Chambre, qui prédisent les graves conséquences d'une régle-